

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MARS 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur César-Napoléon Hermant.

MESSIEURS,

Le sieur Hermant est né à Ailly-Haut-Clocher, département de la Somme (France), le 13 septembre 1807.

Le pétitionnaire est établi à Hasselt depuis douze ans; il y a épousé une demoiselle native de cette ville, avec laquelle il a procréé deux enfants nés sur le sol belge.

Les pièces du dossier établissent que le sieur Hermant est un citoyen paisible, qui jouit de la considération publique, et qu'il fait un commerce assez considérable qui lui procure une honnête existence.

Les autorités consultées, reconnaissant qu'il réunit les conditions voulues par la loi, estiment que sa demande mérite d'être favorablement accueillie.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.